

Ehpad : du flou sur la prime des aides-soignants

17/01/2019 Action sociale/Collectivités territoriales - Salaires et conditions de travail

Par Marion Esquerré - Actualités Sociales Hebdomadaires

PARIS, 17 janvier 2019 - La ministre de la santé Agnès Buzyn, a déclaré, le 9 janvier, sur le plateau de BFMTV et RMC qu'elle travaillait, « aujourd'hui, sur une prime pour les aides soignants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [Ehpad] ».

« La pénibilité dans ce travail au sein des Ehpad et avec les personnes très âgées et très dépendantes doit être reconnue », a expliqué Agnès Buzyn. Sans se prononcer sur une date, elle a indiqué « qu'elle y travaillait avec les partenaires sociaux ». Le jour même, la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force ouvrière signalait qu'elle n'avait pas encore été sollicitée. Cette prime répondrait, selon la ministre, à un engagement pris à l'hiver 2018, lors du mouvement social du personnel des Ehpad, même si elle n'apparaît pas en réalité dans sa feuille de route. Agnès Buzyn est revenue par la suite sur son annonce, en précisant que la prime ne concernerait que les aides-soignants des Ehpad publics. « Je ne suis pas l'employeur des Ehpad privés », a-t-elle justifié. Cette précision interroge. Tous les Ehpad publics ne relevant pas de la tutelle de l'Etat, les autres employeurs publics devront-ils eux aussi verser la prime ?

Politique salariale des Ehpad

Par ailleurs, chaque année, lors d'une conférence salariale qui se déroule en général début février, l'Etat fixe les perspectives d'évolution salariale dans les branches du secteur social et médico-social privé à but non lucratif. Sans être l'employeur des aides-soignants du secteur, il a donc un rôle primordial dans la politique salariale des Ehpad associatifs. C'est d'ailleurs ce que souligne la Fédération Force ouvrière. Rappelant qu'au cours du mois de janvier, à l'initiative de 10 organisations syndicales et de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), un millier de réunions doivent être organisées dans les établissements et structures pour personnes âgées « afin de réaffirmer les revendications urgentes », elle souligne que « la question centrale du pouvoir d'achat et des salaires [...] ne saurait se limiter à une prime aux seuls aides-soignants des Ehpad », a fortiori du seul secteur public. Sollicité pour éclairer son annonce, le cabinet de la ministre n'avait pas encore donné suite aux questions des *ASH* au moment d'écrire cet article.